



Compte bancaire au nom de jeune fille et partage avec héritiers

Par milou, le 13/11/2009 à 10:55

Bonjour,
pouvez-vous m'aider?

Je suis mariée sans contrat de mariage. J'ai des comptes bancaires ouverts après mon mariage mais à mon nom de jeune fille. Je ne travaille pas et je mets sur ce compte l'argent que mon mari me donne pour mes besoins personnels. Je n'achète Pas de choses trop chères parce que je veux avoir un peu d'argent de côté. J'ai 2 enfants de 4 et 2 ans.

Alors ma question????

En cas de décès de mon mari, une partie des sommes sur les comptes qui sont ouverts à mon nom de jeune fille, entrera t-elle dans la succession. Peut-On me demander de rendre compte ou des partager ses économies avec heritiens dont ses 2 enfants d'un 1er lit .

De plus on vient d'apprendre que si mon mari decedait, son ex-femme, bien que remariée touchera une partie de la pension de réversion. Mon mari m'avait dit que non puisqu'elle s'est remariée. Mais elle touchera bel et bien sa part. Ils ont été mariés 24 ans et leur aine a 32 ans.lui et moi sommes mariés depuis 11 ans avec 2 enfants 4 et 2 ans. Vous comprenez m inquiétude pour l'épargne que ke fais à mon mon de jeune fille. Je me prive de beaux vêtements et bijoux etc... Parce que l'avenir je ne sais pas, j'ai2enfants très jeunes et de plus je suis d'origine etrangere, pas d'amis pas contact avec sa famille alors je voudrais assurer mes arrière dans le bon sens du terme.

Et que peut-il faire pour protéger nos jeunes enfants sachant qu ses autres enfants ont 32 ans et l'autre un peu moins?

Mon mari a 57 ans

merci pour vos éventuelles réponses et conseils

Milou